

# P.V DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

## À 20h30 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 13 octobre 2023 à 20h30, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST, se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : J. LEFAUQUEUR

Membres présents : G. VANSTEELANT – Y. AUVRAY – J. PLOTIN – C. BESNARD – S. MAUDUIT – D. DESCAMPS – A. FLAMBARD – M. BAZIRE – J. LEFAUQUEUR – N. LETASSEY

Absent excusé : J.M INGOUF (pouvoir G. VANSTEELANT)

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2023,
- Repas des Aînés du Dimanche 05 novembre 2023,
- Cérémonie du 11 novembre 2023,
- Noël des Enfants du Dimanche 17 décembre 2023,
- Affaires et questions diverses.

#### 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2023

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### 2 – Repas des Aînés du Dimanche 05 novembre 2023

Le repas proposé par la Maison BOSQUET sur la base de 34 euros/personne (hors boissons) est le suivant :

- Pour accompagner l'apéritif : 3 toasts chauds / 3 toasts froids
- Saint Jacque fondu de poireaux
- Gigot feu de bois ou poulet accompagné de frites / tomates provençales
- Assortiment de fromages (3 sortes) et salade
- Dessert : Le Lucie (mousse à la poire, morceaux de poires, éclats de nougatine).

L'approvisionnement en boissons se fera auprès de la Cave de l'Enchanterie. Le « trou normand » sera offert par M. Jean LEFAUQUEUR.

Comme les années précédentes, les résidents en EHPAD se verront offrir des roses pour les dames (Denise FLAMBARD, Edith LEBRUN, Suzanne RAYNEL), un assortiment de chocolat pour Michel REVEL. Mme Marie-Thérèse DUFOUR confirme sa présence.

Les invitations seront assurées par : Jean LEFAUQUEUR, Daniel DESCAMPS, Christiane BESNARD, Gérard VANSTEELANT (retour souhaité pour le 20 octobre).

La question des livraisons de repas a été soulevée. Après consensus, il a été convenu que les personnes suivantes se verront livrer un repas froid : Nelly BESNARD – Jean-Louis BESSIS – Danielle BOUDAREL/René BOUDAREL – Georgette GOSSELIN – Roger LEBRUN – Renée LEGOUPIL – Auguste PICOT/Madeleine PICOT – Yvette ROSSELOT – Jacques SORIN.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Si d'autres situations venaient à se présenter, elles seraient examinées au cas par cas.

La préparation de la salle aura lieu la veille soit le samedi 04 novembre. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité.

### **3 – Cérémonie du 11 novembre**

Pour tenir compte de la Cérémonie Intercommunale qui se déroulera à CLITOURPS, la cérémonie à BRILLEVAST aura lieu à 12h30 au Monument aux Morts. Elle sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité à la Salle Polyvalente.

Prévoir l'achat d'une gerbe.

### **4 – Noël des Enfants du dimanche 17 décembre**

Accueil des enfants à partir de 14h30.

15h00, arrivée du Père Noël (en la personne de Jean GUERIEL de THÉVILLE) en calèche (organisation Jean LEFAUQUEUR). Si problème, Magali BAZIRE propose de mettre sa « deudeuche » à disposition.

Chaque enfant âgé de 1 jour à 14 ans inclus recevra, des mains du Père Noël, un chèque CADHOC d'une valeur de 30 euros. Hormis les ajouts ou suppressions, 49 enfants sont concernés par cette disposition.

Un goûter sera organisé à cette occasion (brioche, bonbons, jus de fruit). Sans oublier le vin chaud pour les adultes.

Un atelier maquillage sera animé par Vanessa FLAMBARD.

La boîte aux lettres du Père Noël trouvera sa place sous le sapin et un concours de dessin sur le thème de Noël sera organisé (cadeau au plus beau des dessins).

La décoration de la salle se fera la veille soit le samedi 16 décembre.

Prévoir un fond musical.

Prendre contact auprès des Associations pour savoir quelles sont leurs intentions en matière de participation financière.

Noël du Personnel Communal : attribution de chèques CADHOC

- Émilie 160 euros
- Bernadette 80 euros
- Cédric 80 euros

Prendre une délibération « attribution chèques CADHOC » sur la base de :  
 $(49 \times 30 \text{ €}) + (1 \times 160 \text{ €}) + (2 \times 80 \text{ €}) = \mathbf{1\ 790 \text{ euros}}$ .

Ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité.

### **5 – Illuminations de Noël**

Elles seront mises en place le DIMANCHE 03 DÉCEMBRE matin (vers 09h00).

Principe retenu : autant de sapins que d'arbre sur la place, chaque sapin (hauteur entre 1.20 m et 1.50 m) sera associé à son arbre et décoré d'une guirlande électrique spéciale extérieure.

Abandon de la décoration du sapin de la Mairie. Maintien des guirlandes sur les rambardes de l'aire de jeu.

## 6 – Affaires et questions diverses

- **SDEM** : afin de vérifier le bon fonctionnement de l'éclairage public, le SDEM a réalisé une visite diurne le 02 mai 2023. Éléments principaux du rapport :
  - Armoire A01 (Église) : état général moyen
  - Candélabres secteur A01 : état des supports bon, état des luminaires bon
  - Armoire A02 (Mairie) : état général moyen
  - Candélabres secteur A02 : état des supports bon, état des luminaires bon
  
- **Journal Communal « rubrique attention au bruit »** : lors de la parution de la prochaine édition, elle sera rédigée ainsi : *« les travaux de bricolage et/ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :*
  - *Jours ouvrés : de 08h30 à 19h30*
  - *Samedi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00*
  - *Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00**Merci de respecter la tranquillité de chacun ! »*
  
- **Pylône 4G** : M. le Maire confirme qu'il a interpellé le maître d'œuvre à de nombreuses reprises pour manifester son mécontentement quant à la qualité du signal reçu sans pour cela obtenir satisfaction. Dernier message daté du 05/10/2023 :

« Comme je vous l'ai dit, par téléphone et à de multiples reprises depuis le mois de juillet, l'antenne 4G ne satisfait pas la grande majorité des habitants de la Commune de BRILLEVAST. Ils ne voient pas d'amélioration, et je confirme que je n'en vois pas non plus... C'est un mécontentement quasi général, voir pour certains de la colère, et ma position sur le sujet devient inconfortable car je n'ai pas d'explications à leur fournir et encore moins de date de résolution. Je vous passe les commentaires sur l'efficacité des réseaux de téléphonie mobile, "*le New Deal Mobile qui généralisera une couverture mobile de qualité pour tous les français*" etc. »

Voilà, c'était mon billet d'humeur de fin de journée. Merci de bien vouloir me tenir informé des évolutions liées à ce dossier. Et désolé de vous importuner aussi souvent.  
Bien cordialement. »

Pas de réponse à ce jour. La prochaine étape sera un courrier à M. le Préfet, copie Mme la Députée.

- **Mise à disposition de la salle polyvalente gratuitement pour les familles endeuillées** : le Conseil Municipal souhaite apporter un éclairage quant à cette mise à disposition gratuite : il faut entendre, par cette formulation, que la salle est mise à disposition gratuitement afin de pouvoir recevoir familles et amis : pour le verre du souvenir, un repas, un café, une collation.  
Un vote sur cette résolution est demandé.  
M. le Maire précise qu'il ne participera pas au vote compte tenu des circonstances (mise à disposition de la salle suite au décès de sa belle-mère Mme Renée BESNARD).  
Résultat du vote : 10 POUR, 01 ABSTENTION.
  
- **Coupures d'eau** : elles ne se comptent plus sur la Commune. M. le Maire est intervenu une première fois auprès de la Communauté d'Agglomération le Cotentin, compétente en la matière. Il s'engage à contacter prochainement M. BEAUDEGEL « Directeur du Cycle de l'Eau à la CAC » pour lui exposer une situation qui génère un mécontentement grandissant.

- **Halloween** : l'Association des Parents d'Élèves BRILLEVAST/LE VAST/TEURTHÉVILLE-BOCAGE, en coopération avec la Commune de BRILLEVAST, fêteront Halloween le mardi 31 octobre de 16 à 19h00 à la Salle Polyvalente.

La Commune participera à la décoration et fournira les bonbons. L'APE participera également à la décoration et se chargera des boissons, du goûter (gâteaux, crêpes) ainsi que de la sono. Sont attendus une vingtaine d'enfants.

- **Budget/dépenses** : comparatif au 12/10/2023

	Budgétisé	Total réalisé	% réalisé	Disponible	% dispo
Fonctionnement	429 200.00	123 093.55	28.7%	306 106.45	71.3%
Investissement	85 411.00	47 451.98	55.6%	37 959.02	44.4%

- **Commission de Contrôle des Listes Électorales** : les Communes dans lesquelles aucun scrutin n'a eu lieu cette année (2023) doivent réunir la Commission de Contrôle des Listes Électorales entre le 24/11 et le 29/12/2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire de Séance

J. LEFAUQUEUR